

DEPARTEMENT DE L'EURE

VILLE DES ANDELYS

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE

DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 28 NOVEMBRE 2013 A 18 H 30

(salle des mariages de l'Hôtel de Ville)

- Désignation d'un Secrétaire de Séance ;
- Appel nominal des membres ;

ORDRE DU JOUR

RAPPORTEURS

R. COULON

I – AFFAIRES GENERALES, ECONOMIQUES ET URBANISME

n°2013/128 Installations classées - Société TERRALYS à Cuverville
Extension de plate forme de compostage et d'épandage de
Lixiviats et composts non conformes.

L. DAEL : Lors du Conseil Municipal du 15 octobre dernier, il y a eu un long débat concernant la délibération n°2013-97, sur l'extension de plate forme de compostage et d'épandage de Lixiviats et composts non conformes. Vous aviez demandé à ce que l'on retire cette délibération, nous l'avons suspendu et avons demandé à la Société TERRALYS de venir ce soir exposer le projet et dialoguer avec le conseil.

M. RICHARD : Mme le Maire, avant de commencer je souhaiterais, en référence à l'article 8 du règlement intérieur, demander une séance en grande commission, puisqu'il y a des personnes dans la salle qui souhaiteraient s'exprimer, l'acceptez-vous ?

L. DAEL : Certaine de ces personnes m'ont appelé cette semaine pour m'en faire la demande, et je leur ai donné une réponse favorable.

M. RICHARD : Merci Madame le Maire.

L. DAEL : En levant la main et en suivant les mêmes règles que le Conseil Municipal... (inaudible)...

M. RICHARD : Bien évidemment.

L. DAEL : Les personnes qui souhaitent posées une question lèvent la main et je leur donne la parole.

Intervention de Monsieur DELARUE, société TERRALYS :

Nous vous remercions de nous accueillir ce soir, M. KEBIAN et moi-même, dont l'objet est la présentation du projet d'extension du site de compostage de FERTISEINE, suite à l'enquête publique qui s'est déroulée depuis mi octobre et qui s'est clôturée semaine dernière. Nous allons commencer par vous présenter la Société TERRALYS, ensuite le site FERTISEINE et son historique, nous vous expliquerons pourquoi faire évoluer le site et en dernier point le projet d'extension du site. Donc nous allons vous présenter globalement le projet et vous pourrez juste après cette présentation nous poser vos questions.

Présentation du projet par M. KEBIAN

L. DAEL : Avez-vous des questions ? Je vous demanderais de vous présenter afin que la personne qui retranscrit le Conseil puisse noter votre nom, merci.

M. Bruno CALLENS : Bonjour, j'habite Noyers et nous sommes très ennuyés par les odeurs du site. Vous percevez tant de la tonne lorsque les produits rentrent, vous les revendez, donc vous faites pas mal de bénéfiques, la preuve vous vous agrandissez, mais il faudrait peut être penser aux nuisances.

Mon beau-frère, qui est Président des composteurs agriculteurs, a une plate forme couverte, sous des hangars, alors que vous elle est à la belle étoile... les vapeurs s'échappent. Mon beau-frère met des parfums afin d'éviter les mauvaises odeurs, mais vous vous ne faites pas grand-chose. Vous rentrez l'argent, vous agrandissez mais il faut penser aux riverains.

TERRALYS - M. David DELARUE : En amont de tous les projets que mène la Sté TERRALYS, pour l'implantation effectivement de site de compostage, une communication est faite auprès de la commune sur laquelle nous allons nous implanter. Pourquoi ? Parce que l'intérêt c'est de ne pas arriver sur une commune sans informer du projet que l'on souhaite mener. Ca c'est effectivement l'une des bases, car lorsqu'on s'installe sur une commune c'est pour plusieurs années, l'objectif est d'être en cohésion avec la commune, raison pour laquelle on a mené des études en amont pour l'implantation de ce site et il y avait un souhait de la commune, c'était celui de ne pas passer dans la commune de Cuverville, raison pour laquelle il y a eu un chemin d'aménagé en enrobé. Il est clair que nous avons une zone qui se trouve juste derrière le site, là où les boues et les déchets verts se mélangent, une zone dans le bois où il existe une stagnation d'odeurs. Dans le cadre de l'extension, on va s'éloigner totalement de cette partie et là, on compostera uniquement les déchets verts sur la partie opposée. Nous sommes conscients qu'il y a une nuisance due à cette stagnation.

Mme WEEKS : J'habite à Cuverville et je représente un certain nombre de riverains. Les odeurs c'est la partie de l'iceberg la plus visible mais pour le reste c'est très important de dire aussi qu'on se situe dans une zone extrêmement belle, protégée, zone ZNIEFF 2, une zone ZICO, où ils s'y trouvent des oiseaux et vous êtes en bordure de cette zone. Donc les études d'impact sont vraiment une farce, car c'est mentionné nulle part. Ca c'est la 1^{ère} chose, donc pour l'image de la Normandie, moi qui suis Bretonne... alors vous allez me renvoyer aux déchets des porcs... mais je trouve quand même que c'est très dommageable pour la région. Donc zone ZNIEFF, ca c'est l'environnement.

Ensuite vous dites avoir demandé le maximum, 100.000 tonnes multipliés par 10, le trafic est multiplié par 10, et vous dites avoir demandé le maximum, le maximum c'est 100.000 tonnes x 10 la circulation, voilà ce que vous avez demandé au maximum. Enfin, sur l'épandage, pourquoi ne pas normaliser vos produits. Vous les cédez gratuitement aux agriculteurs, pourquoi ne pas faire un bénéfice ? Pourquoi ne pas les traiter pour les commercialiser ? Au lieu de ça, sur 14 communes on va avoir de l'épandage dont le principe de précaution n'est pas respecté.

TERRALYS - M. David DELARUE : Par rapport aux odeurs, aujourd'hui on traite des déchets organiques qui sont constitués de déchets verts, de boues urbaines, et comme vous le savez, lorsque vous faites un dépôt dans le fond de votre jardin se sont des produits organiques qui nécessitent de se dégrader. Raison pour laquelle nous procédons à un broyage de ces éléments, à un mélange pour dégrader cette matière afin d'avoir un compromis entre l'oxygène, la cellulose, le carbone et l'azote, pour obtenir un compost. Ca c'est la base. Par rapport aux études sur la Faune et la Flore, dans le dossier d'autorisation globale il y a eu une étude complète de faite avec des préconisations spécifiques quant à la construction et quant à l'aménagement de l'extension du projet.

Mme WEEKS : Mais pourquoi sur une zone sensible, un environnement extraordinaire ?

L. DAEL : Je voudrais juste rappeler qu'il y a un certain nombre de débat, et que pour ces questions là il faut interpeller le Maire de votre commune, c'est à lui d'organiser ce débat,

Mme WEEKS : Il y a une enquête d'utilité publique ...

L. DAEL : Non mais vous voyez bien qu'une enquête d'utilité publique et un débat ce n'est pas la même chose. Donc je vais vous demander d'intervenir chacun votre tour sans couper la parole.

P. CRENN : Vous n'avez pas donné la réponse à la question qui vous a été posée tout à l'heure, à savoir pourquoi vous utilisez un système à ciel ouvert et pas un système confiné ou des désodorisations sont faites. Car là vous nous dites qu'il y a des odeurs au niveau du bois, ce n'est pas la question. La question fondamentale est la suivante, y'a-t-il aujourd'hui un procédé de compostage en confiné désodorisé qui peut répondre à une attente sans odeur, et à 100 % de compost pour éviter l'épandage ?

TERRALYS - M. David DELARUE : Il existe effectivement aujourd'hui des systèmes avec l'oxygénation par ventilation positive ou négative, soit par aspiration. Après ce n'est pas dans un premier temps le choix qui a été fait pour cette installation et par rapport au risque global du site.

P. CRENN : Pourquoi votre choix n'a pas été dans ce sens là ?

TERRALYS - M. David DELARUE : Aujourd'hui, même si on se fait rémunérer en amont et en aval, le prix du déchet est de moins en moins cher. Il faut trouver le bon compromis par rapport à l'installation que l'on va mettre en œuvre.

P. CRENN : Le compromis pour vous est uniquement financier, vous ne pouvez pas raisonner comme ça. On a un environnement et je suis en parfait accord avec les riverains, un environnement avec des odeurs, vous êtes tout de même dans l'obligation de trouver un système professionnel, s'il existe aujourd'hui, qui puisse répondre aux attentes des riverains....

L. DAEL : Monsieur CRENN, nous avons pris l'option d'une prise de parole pour tous, si vous renchérissez à chaque fois, tout le monde n'aura pas la parole. A moins qu'on y passe la nuit....

TERRALYS - M. David DELARUE : Aujourd'hui, l'objectif est de trouver le compromis financier.

G. SAUSSIER : Par rapport à la question qui vous est posée, il faut peut être revenir à la jeunesse du projet et la manière dont le projet a été aussi vendu à l'époque par le SYGOM, vous étiez également en relation avec eux. Dans votre discours ce qui pose problème c'est qu'effectivement vous parlez de gisement, de recherches, de marchés, de recherche de nouveaux marchés, et je pense que la plupart des gens réunis ici ce soir, se posent la question d'un service à la collectivité. Vous employez 3 personnes, dont l'impact économique local en termes d'emploi, n'est pas très grand. Vous rendez des services, personne n'est contre le compostage, on a besoin d'une station, mais j'étais parmi les élus qui ont visité cette installation à ses débuts. Cette installation ne nous a pas été présentée comme un cheval de Troie, à partir duquel SUEZ allait conquérir des marchés toujours plus grands, toujours plus loin, à renfort de camion... parce qu'on a parlé des odeurs, effectivement la question vous est posée d'une couverture possible, mais il y a aussi l'aspect très problématique de votre projet qu'est le transport. Parce que pour le moment nous avons des mouvements de camions qui sont du lundi au vendredi avec une pose sur l'heure du déjeuner. Ça s'arrête à 16 h 30. Dans le projet que vous présentez on passe d'une amplitude énorme du matin jusqu'à 20 h le soir, sans aucune interruption, avec un fonctionnement également les samedis et il y a même une mention qui dit que vous pouvez, à titre exceptionnel, si les collectivités vous le demande, faire des livraisons le dimanche. Donc le problème c'est l'équilibre entre l'intérêt général qui est la nécessité du compostage et l'intérêt des habitants, l'intérêt du territoire, la question des odeurs, la nuisance des transports et d'un équilibre à respecter. Quand on lit vos documents, on voit la logique qui vous conduit à faire ces demandes, qui est une logique purement économique, mais on ne voit plus le lien entre notre territoire et votre logique.

TERRALYS - M. David DELARUE : Par rapport à l'extension du site et si on évoque les horaires d'ouvertures, tel que vous venez de le préciser, c'est pour essayer de lisser au maximum les flux, ce n'est pas pour autant qu'on recevra des camions dès 6 h du matin jusqu'à 20 h, ça c'est une première chose. La seconde, pourquoi intégrons nous effectivement une ouverture potentielle soit le samedi ou le dimanche matin, c'est lié majoritairement à des demandes de collectivités afin que leurs déchets puissent être livrés sur les installations de compostage, soit le samedi, soit le dimanche pour répondre aux besoins et aux attentes des citoyens, qui, lorsqu'ils vont en déchetterie le vendredi, samedi ou dimanche, ont besoin d'avoir des bennes qui soient vides pour que les déchets puissent y être déposés. Ce sont des demandes spécifiques de syndicat. Concernant le flux routier, aujourd'hui l'installation c'est 20.000 tonnes de déchets entrants, 10.000 tonnes de déchets sortants, de composts normés sortants, on a évoqué la capacité technique de l'installation, ce serait 3 fois plus, proportionnellement on n'arrivera pas à faire 110.000 tonnes.

C'est lié effectivement à différentes rubriques mais il ne faut pas en faire le cumul, puisque nos métiers peuvent évoluer. Nous répondons à des marchés publics de proximité, le SYGOM lance des appels d'offres pour ses déchets, ce sont des marchés de 3 ou 4 ans, mais on peut aussi perdre des déchets de proximité. Demain il y aura peut être des demandes plus importantes qu'aujourd'hui, sur tout ce qui est approvisionnement en biomasse énergétique de plaquettes forestières, peut être effectivement que demain nous serons plus sur ce périmètre là. C'est la réglementation qui précise la façon dont on doit fonctionner puisqu'on a des tonnages journaliers à respecter pour chacune des rubriques. Et pour répondre à Mme WEEKS, dans le cadre de l'épandage de composts qui seraient non conformes à la norme mais conformes à l'arrêté du 8 janvier 1998, c'est une exigence réglementaire. Lorsqu'on dépose un dossier, nous sommes obligés de faire un plan d'épandage associé à l'installation.

G. SAUSSIER : Quel est l'intérêt du point de vue du développement durable d'aller chercher ailleurs. Pourquoi n'ouvrez-vous pas, puisque vous avez des clients vers Rouen, vers Boos, le SMEDAR, ce n'est pas la porte à côté, pourquoi ne pas ouvrir une autre installation de même taille, plus proche, plutôt que d'amener à Cuverville des choses très lointaines ?

L. DAEL : Ca va être compliqué si personne ne respecte la règle... j'ai encore 10 demandes de parole. Vous êtes nombreux à avoir des choses à dire, je le comprends bien, mais il faut bien ...

G. SAUSSIER : Mme le Maire c'est incompréhensible si nous sommes coupés sans cesse,

L. DAEL : J'entends ...

G. SAUSSIER : Oui mais entendez aussi qu'on peut intervenir par rapport aux réponses qui sont apportées à nos questions ...

L. DAEL : Peut-être pouvez-vous laisser les gens poser leur question, et vous reviendrez dessus après.

TERRALYS - M. David DELARUE : L'objectif étant de traiter les déchets qui sont les plus proches et qui sont produits à la proximité, c'est pour cela que TERRALYS n'a pas que 2 ou 3 installations sur la France mais 50 réparties sur le territoire français.

M. François HUET : J'habite Harquency. J'ai bien regardé le dossier, plus je le regardais, plus ça m'inquiétait, je vais essayer d'aborder des points qui risquent de ne pas l'être par ailleurs. Je me suis aperçu que la taille du projet a été faite pour être à la limite des normes en termes de nocivité et c'est inquiétant, car il y a un maximum à ne pas dépasser et on se met juste en dessous. On a parlé de provenance des apports tout à l'heure, même si on le passe en 1.000 tonnes, on le passe, vous dites 20, mais dans le dossier on parle de 15, même si vous arrêtez à 50, 60, 70... Vous nous exposez les demandes locales tout à l'heure, à partir de 5 à 7.500 tonnes, il y a un écart. Les apports proviennent aussi d'ailleurs et cela vous n'en parlez pas. Quels sont ces autres apports ? D'où viennent-ils ? De quelle distance ? Car je pense que les déchets doivent être traités au plus près et éventuellement avec des volumes acceptables, car ce projet est énorme. Vous apportez des nouveaux produits, dans le compost les mélanges de produits multiplient la dangerosité. Il y a des réactions entre les produits qui sont chimiques, biologiques. Sur l'implantation, nous avons parlé de la zone Natura, mais on est au bord du plateau.

Dans le dossier vous dites qu'il y a une couche d'étanchéité de la terre argileuse, mais dès qu'il y aura un problème de débordement ça filera dans le vallon, un vallon magnifique. Il y a des risques que ça parte dans le vallon car lorsque vous faites le calcul du volume d'eau, du ruissellement, vous prenez en compte que les surfaces imperméabilisées, comme si les surfaces non imperméabilisées seraient perméables...

TERRALYS - M. David DELARUE : De quelles surfaces parlez-vous ?

M. François HUET : Vous ne mettez pas de bitume sur la totalité de la surface.

TERRALYS - M. David DELARUE : Sur le site actuel ou sur le projet d'extension il y aura un bitume sur la totalité du site, excepté sur 1 mètre de large, sur les bords.

M. François HUET : Dans le dossier ça prend à peu près la moitié des surfaces bitumés, vous ne prenez pas le calcul de la surface totale.

TERRALYS - M. David DELARUE : Si, tout le calcul est pris en compte.

M. François HUET : Pas du tout, vous vérifierez, et je le ferez également.

TERRALYS - M. David DELARUE : Vous pouvez vérifier, dans le dossier tout est imperméabilisé avec récupération de l'ensemble des Lixiviats sur le site.

M. François HUET : Après, vous calculez combien vous allez laisser de disponibilité dans les bassins pour qu'en cas d'orage il n'y ait pas de débordement. Mais pour faire ce calcul vous vous basez sur 1 heure d'un orage important, l'orage cinquantennal ou centennal. C'est peut être la règle mais si l'orage dure plus d'une heure que se passe-t-il ? S'il y a 2 heures d'orage à 24 ou 48 heures d'intervalles et que vous n'avez pas eu le temps de vidanger vos bassins, que se passe-t-il ? Ça déborde et ça part dans le vallon.

TERRALYS - M. David DELARUE : Dans le cadre de l'installation actuelle ou du projet, on se base effectivement, ce sont les règles de calcul, sur une pluie cinquantennale ou centennale le site étant majoritairement remplis, il y aura une partie qui va se faire en absorption directe sur le site. Tous les calculs ont été faits par un bureau d'études spécialisées, c'est l'entreprise TALIES et tout a été pris en fonction des contraintes climatiques, telle que le définit la réglementation. C'est pour cela que dans le cadre de l'extension une seconde lagune est prévue pour absorber les pics de pluviométrie.

M. François HUET : Tout est basé sur l'étanchéité des bassins mais nous savons qu'un jour ou l'autre une fuite peut arriver. Que se passe-t-il en cas de fuite, l'eau s'infiltrerait directement, vu l'emplacement, dans la vallée, pas forcément en surface, en profondeur, c'est une vallée sèche. On est dans un système karstique, notre Région est une vraie passoire, surtout quand on est dans des ravines, des petites vallées sèches comme ça. Ça pénètre directement et ça va dans la nappe phréatique.

TERRALYS - M. David DELARUE : Pour répondre à votre réflexion, concernant le terrain on se retrouve effectivement sur de l'argile et de la glaise, à ce niveau là, et en amont de la pose d'une gelée membrane il y a un géo textile qui est mis en amont et on a un regard dans le fond qui descend jusqu'au pied de la lagune pour identifier s'il y a fuite ou pas.

Par rapport aux problèmes que vous évoquez, il faut savoir que notre administration de tutelle qui est la DREAL, surveille tous ces points au fur et à mesure de ses visites, qui sont de l'ordre de 1 à 3 par an. Et tous ces points sont regardés systématiquement.

M. François HUET : Concernant les sanitaires, les odeurs c'est une chose mais derrière les odeurs il y a la toxicité des gaz qui est étudiée d'ailleurs longuement dans le dossier mais vous mettez complètement de côté les aérosols et les poussières, en disant qu'il n'y a pas de danger qu'il y ait de la poussière qui s'envole... vous parlez d'arrosage mais je trouve cela tout de même surprenant.

TERRALYS - M. David DELARUE : Par rapport aux aérosols, il y a 3 personnes qui travaillent sur site, en permanence, quand on crible le produit, il est entre 60 et 65 % de matière sèche et cette humidité restante ne fait pas effectivement que ça confère le produit, la présence d'aérosol d'une façon importante.

M. François HUET : Je passe sur le bruit, mais je voudrais un peu parler d'épandage. Le bruit parce qu'apparemment il n'y aurait pas plus de bruit qu'avant, mais un site qui augmente c'est peut être du matériel en plus... déjà ça dépasse par endroit la norme, on imagine qu'avec plus de matériel, ça va faire plus de bruit, et tout ça multiplié par 2,3, les heures d'ouverture. On passe de 35 heures à 80 heures par semaine, ce ne sera pas anodin.

TERRALYS - M. David DELARUE : Par rapport au matériel, de toute façon tout matériel qui est sur site est conforme à la réglementation. Effectivement il y en aura plus, mais la surface sera plus grande et de toute façon dans le cadre d'une extension de site, il y a systématiquement des études complémentaires qui sont faites et qui doivent être faites, conformément à la réglementation.

L. DAEL : Vous êtes encore nombreux à vouloir prendre la parole, que nous allons vous donner mais je vous rappelle que vous faites le débat qui devrait avoir lieu à Cuverville.

M. François HUET : La commune des Andelys est à 270 m de la plateforme, alors si ça ne la concerne pas

L. DAEL : Je suis d'accord avec vous mais la ville des Andelys ne se positionnera pas sur le débat de ce soir. Donc j'aimerais donner la parole à tout le monde et je le redis, peut être que les associations devraient faire le forcing à Cuverville pour demander à la mairie de faire le débat public. Cuverville lieu d'implantation du site.

M. François HUET : L'épandage ça concerne aussi les Andelys. Au niveau de l'enquête publique, au Sud des Andelys il n'y a pas un panneau réglementaire sur les terrains où l'épandage est prévu. J'en ai trouvé un seul, mais l'affiche était arrachée. Je ne sais pas si c'est de la responsabilité des agriculteurs ou de vous. Il y a de l'épandage de prévu dans le périmètre de protection du captage de la rivière, dans le périmètre de protection il y a une zone de prévue pour l'épandage, il est prévu en latitude 2, c'est-à-dire comme un endroit qui est tout à fait favorable à l'épandage. Et dans la vallée du Gambon, au dessus des Andelys, il y a plusieurs zones où l'épandage est prévu. Quand on sait qu'il y a déjà des problèmes d'épandage dans la région... parfois c'est épandu mais pas retourné, ça sent mauvais, donc les voisins de l'épandage en souffrent.

Souvent, la réglementation des périmètres de protection de captage n'est pas respectée, il y a des terrains qui se trouvent dans le périmètre de protection rapprochée du captage d'eau de la rivière ou il avait été demandé qu'il n'y ait pas de culture intensive avec des apports d'herbicide.... le cultivateur l'a fait. Il lui a été demandé d'en faire un herbage, ce qu'il a fait mais au bout d'un an il a recommencé à y faire de la culture, et personne ne surveille. Je ne sais pas où est la DREAL, mais on ne les voit pas.

TERRALYS - M. David DELARUE : Pour répondre à votre question, c'est nous même qui avons procédé à l'affichage de l'ensemble des pancartes, sur l'ensemble des communes concernées, et nous avons fait effectivement l'affichage avec prise de photos, pour que l'on puisse transmettre les informations à qui de droit. Mais à tout moment, toute personne peut arracher les pancartes. C'est la raison pour laquelle nous avons fait en sorte de donner la localisation des pancartes au Commissaire Enquêteur. Par rapport aux parcelles qui pourraient être dans des périmètres de captage d'eau éloignés ou parcelles sensibles, un hydrogéologue donnera son avis et toutes les parcelles qui devront être retirées du plan d'épandage le seront d'office.

M. Serge LONGBERGUE : J'ai participé de manière très approfondi à l'analyse du dossier qui avait été fait à Gaillon par l'entreprise qui fait de la méthanisation, et les mêmes problèmes se posent au niveau des épandages. Alors d'abord la norme NFU 44 051 et la 055, c'est cette dernière qui m'intéresse, vous avez des produits non conformes, c'est-à-dire que vous avez des problèmes probablement au niveau des métaux, je suppose...

TERRALYS - M. David DELARUE : Vous supposez

M. Serge LONGBERGUE : Oui je suppose... par exemple quel est le taux de cadmium que vous avez dans vos produits ? Je sais que la norme tolère jusqu'à 3 mg par kilo, en Europe la norme est entre 0,5 et 1,7 mg/kg. Il n'y a que trois Pays qui ont une norme plus laxiste que la notre, la Grèce, la Pologne et la Lettonie. Je n'ai pas une confiance énorme dans les normes, d'autant que j'ai pu les vérifier, je suis un spécialiste de la norme REACH et quand on voit les trous qu'il y a dans ces normes, on se dit qu'on peut avoir peur. Donc moi je vais me focaliser sur l'épandage et je vais vous poser des questions précises. Au niveau de l'épandage, tout le monde sait que dans les boues de station d'épuration il peut y avoir des tas de chose, alors j'aimerais savoir déjà si vos boues sont de provenance exclusive de la Communauté de Communes ou bien si vous en importez ?

TERRALYS - M. David DELARUE : Des boues arrivent de la Communauté de Communes, effectivement, mais d'ailleurs également.

M. Serge LONGBERGUE : Je voudrais tout de même que le public soit au courant de ce que la Loi oblige, ceux qui acquièrent des boues en deviennent propriétaire à partir du moment où ils les importent. Vous devez en épandre 80 % sur le territoire de la Communauté de Communes

TERRALYS - M. David DELARUE : On ne parle plus d'importation à ce niveau là, ça devient du traitement....

M. Serge LONGBERGUE : Oui je l'entends mais vous faites venir des boues de l'extérieur, ces boues deviennent la propriété de la Communauté de Communes et seront épandus sur le territoire.

TERRALYS - M. David DELARUE : Les boues sont la propriété du producteur, à la base, à partir du moment où elles sont transformées par la Sté TERRALYS, peu importe le mode de valorisation, commercialisation ou épandage, notre responsabilité est totalement engagée. Ce n'est pas la Communauté de Communes qui est responsable.

M. Serge LONGBERGUE : Je l'entends bien, mais vous allez épandre sur 29 communes. Ce sont des agriculteurs consentants qui vont accueillir ces digestats.

TERRALYS - M. David DELARUE : Non, c'est du compost...

M. Serge LONGBERGUE : D'accord, mais c'est du compost non conforme

TERRALYS - M. David DELARUE : C'est du compost non normé mais conforme à l'arrêté du 8 janvier 1998.

M. Serge LONGBERGUE : On peut dire beaucoup de chose sur les résidus médicamenteux, d'ailleurs l'industriel qui faisait de la méthanisation disait que ça coûtait trop cher et que c'était trop compliqué pour les "saniser" totalement. Dans les boues de station d'épuration, les médicaments existent et les produits chimiques également. Si jamais vous aviez des PCB dans les boues de station d'épuration, que feriez-vous ?

TERRALYS - M. David DELARUE : Si une boue est non conforme pour rentrer sur le site de compostage, puisque concentration en PCB qui dépasse l'arrêté du 8 janvier 1998, est un produit qui ne peut pas être accepté sur un site de compostage.

M. Serge LONGBERGUE : Je veux bien mais j'ai vu des cas où il y avait des boues contenant des PCB, qui étaient traitées.

TERRALYS - M. David DELARUE : Toute boue qui n'est pas conforme à la réglementation ou à l'arrêté du 8 janvier 1998 ne peut pas partir en plan d'épandage ou en traitement.

Elles ne peuvent pas arriver chez nous car elles sont non conformes, et on ne traite pas de boues non conformes. La filière, c'est du centre d'enfouissement technique ou de l'incinération.

M. Serge LONGBERGUE : Encore une fois Monsieur, nous avons une norme qui est laxiste et nous avons des règlements européens qui se durcissent de ce côté-là. Il est évident que ce qui maintenant peut servir d'engrais normés risque de ne pas être normés dans un délai relativement bref, alors je pose des questions au niveau de l'épandage, ce qui aura été épandu va dans le sol... l'agriculteur qui va considérer ça comme un apport convenable pour son métier court quand même un risque, tout comme ces voisins... comme Monsieur BRIERE, Agriculteur Biologique, qui ne met pas d'intrant et qui risque d'avoir des pollutions induites par ce genre d'activité... je vais en terminer en disant que ce genre de chose nécessite tout de même que l'on prenne des précautions et qu'on autorise pas n'importe quoi, n'importe comment. Monsieur BRIERE ne devrait pas avoir dans son environnement une zone d'épandage. On devrait au moins respecter le fait que faisant de la culture biologique, il ne peut pas être impacté par ce genre de chose.

Ça me choc profondément et il faut quand même que l'on réponde à ce genre de question. Les agriculteurs qui acceptent ce genre d'épandage auront du mal, le cas échéant, s'ils veulent se convertir à la culture biologique, pour dépolluer le sol. Je connais un agriculteur, M. TOUTAIN, près de Beauvais, qui a mis 10 ans pour récupérer une terre convenable, à partir du moment où elle avait été profondément polluée. Je tenais à ce que cela soit dit. J'en ai terminé.

TERRALYS - M. David DELARUE : Par rapport aux installations de compostage ou toute installation qui traite des déchets organiques, aujourd'hui nous sommes soumis à une réglementation. Si la réglementation évolue, que ce soit Européenne ou Française, nous sommes soumis à l'appliquer. Nous avons des évolutions réglementaires et systématiquement notre société est obligée d'évoluer en même temps que la réglementation. De toute façon c'est une obligation et l'administration de tutelle la DREAL de toutes ces installations s'assure que ce soit fait dans ce sens. Par rapport aux agriculteurs qui reçoivent des composts non normés mais conformes à l'arrêté du 8 janvier 1998, en amont pour chaque parcelle recevant du compost des analyses sont réalisées. C'est systématique. Et tous les 10 ans, au minimum, on doit s'assurer, effectivement, qu'il y a non évolution des concentrations en élément trace métallique ou tout élément qui peut être contenu dans les composts.

(Intervention inaudible)

TERRALYS - M. David DELARUE : Il n'y a pas de zones définies mais il n'est pas exclus que l'on fasse une zone tout autour de Monsieur BRIERE pour éviter de nuire à son agriculture biologique.

M. RICHARD : Quelle est la proportionnalité de provenance de boues de la Région Parisienne ?

TERRALYS - M. David DELARUE : Je n'ai pas l'information, mais nous devons être à 30 ou 40 %.

M. RICHARD : Ca me paraît énorme, 40 % c'est presque la moitié.

TERRALYS - M. David DELARUE : En tant qu'installation de proximité, l'objectif c'est de traiter les déchets de proximité.

M. RICHARD : Vous ne pouvez pas dire que vous traitez des déchets de proximité alors que vous en traitez 40 % extérieurs. Ce n'est pas uniquement de proximité, et ça me pose problème. Deuxième question, qu'entendez-vous par 5.000 tonnes de sous produits d'origine animale ?

TERRALYS - M. Thomas KHEBIAN (Terralys): Je vous l'ai présenté dans le slime. Les sous produits d'origine animale sont dans notre cas les produits carnés ou les poissons qui sont contenus dans les bios déchets, donc les déchets en provenance des super marchés, des cantines etc... dans ce cadre là, il nous faut un agrément spécifique qui s'appelle agrément SPA délivré par la DDPP.

M. RICHARD : Je comprends bien mais hier, jusqu'à aujourd'hui vous n'aviez pas ce genre de déchet, vous épandiez uniquement des déchets verts et des boues de stations d'épurations.

TERRALYS - M. Thomas KHEBIAN : Aujourd'hui nous n'avons pas l'agrément SPA donc on ne traite pas ce genre de déchet.

M. RICHARD : Donc le fait d'enfourer de la bidoche ça va forcément avoir une influence sur l'odeur... du carné c'est de la viande est de la viande avariée ça sent. Donc aujourd'hui nous aurons des odeurs différentes et certainement plus élevées que ce qu'il y a à l'heure actuelle. Et si on multiplie par 7, vous êtes bien d'accord avec moi, le stockage de vos déchets on va multiplier aussi le nombre de jour avec odeur.

TERRALYS - M. David DELARUE : On ne multiplie pas le nombre de déchet par 7

M. RICHARD : de 15.000 tonnes à 110.000 tonnes ... ce sont les chiffres. Vous pouvez dire ce que vous voulez c'est noté dans l'enquête publique.

TERRALYS - M. David DELARUE : On vous a dit précisément que la capacité technique du site serait d'environ 60.000 tonnes mais que conformément à la réglementation, il y a différentes rubriques par rapport à chaque type de déchet, mais que si le site est amené à évoluer, à traiter tel ou tel produit ... ce n'est pas pour ça qu'on atteindra la capacité technique de 60.000 tonnes...

M. RICHARD : Je comprends bien aussi que pour des mesures d'économie vous allez au bout de la capacité de la station.

TERRALYS - M. David DELARUE : Nous sommes tous contraint à l'économie et pour autant on ne va pas aller chercher des produits à 500 kilomètres pour remplir un site, car vous mettrez tout dans le transport.

M. RICHARD : La Région parisienne est très grande Monsieur...

TERRALYS - M. David DELARUE : L'objectif est de traiter des déchets de proximité.

M. RICHARD : Vous ne les traitez pas exclusivement ainsi puisque vous allez en chercher en région parisienne, et de la sorte, je pense qu'on pourrait facilement remplir vos 60.000 tonnes. Je n'en ai aucun doute.

TERRALYS - M. David DELARUE : Comment sur une installation technique de 60.000 tonnes de traitement nous pourrions en traiter 120.000, ce n'est pas possible techniquement, le compostage est un processus naturel et il faut que la matière se dégrade en apportant de l'oxygène...

M. RICHARD : Ce n'est pas moi qui le dis, c'est l'enquête publique. La totalité est bien basée à 110.000...

TERRALYS - M. David DELARUE : La totalité c'est la somme de l'ensemble des rubriques.

M. RICHARD : Expliquez moi aussi comment vous allez pouvoir traiter des déchets uniquement en augmentant le volume de la plateforme de 2 fois et demie.

TERRALYS - M. David DELARUE : On précise effectivement que la capacité technique sera de 60 à 70.000 tonnes et qu'on ne pourra pas traiter 7 fois plus que ce que l'on traite aujourd'hui. C'est comme une voiture, elle a un moteur qui peut aller jusqu'à 140 k/heure, vous pouvez faire ce que vous voulez elle n'ira jamais au-delà...

M. RICHARD : Ce qui n'empêche que c'est inscrit ainsi dans l'enquête publique, à ce moment là ne l'écrivait pas ...

TERRALYS - M. David DELARUE : C'est la réglementation qui est faite ainsi

M. RICHARD : La réglementation c'est vous qui l'avait faite, c'est bien vous qui avez fait marquer que la plateforme de la station allait être agrandie de 2, 6 et que vous avez la possibilité de monter jusqu'à 110.000 tonnes. Ce n'est pas moi qui le dis, c'est l'enquête publique.

TERRALYS - M. David DELARUE : C'est dans le cadre des rubriques que les évolutions peuvent exister, en fonction des quantités de traitées, mais la capacité technique d'une installation, restera une installation qui peut traiter 2 fois et demie voir 3 fois ce qu'elle traite aujourd'hui, pas plus.

M. Gérard LERATE : Bonjour, je suis Andelysien, et j'aimerais vous posez quelques questions, mais brièvement, est-ce que votre Entreprise est certifiée ?

TERRALYS - M. David DELARUE : Oui, tout à fait.

M. Gérard LERATE : Par quel classement ?

TERRALYS - M. David DELARUE : NF 9001

M. Gérard LERATE : Iso 9001 ?

TERRALYS - M. David DELARUE : Oui tout à fait

M. Gérard LERATE : Je voudrais revenir sur les questions de tout à l'heure. Je trouve que c'est un petit peu dommage que vous n'avez pas pu nous présenter un plan d'acheminement des boues vers ce site, parce que, comme vous nous le dites, évidemment ça va multiplier les transports, et je m'inquiète pour notre réseau routier qui n'est déjà pas formidable, et qui s'en trouvera dégradé. Qui sera amené demain à payer la restauration du réseau routier ? Puisque vous allez multiplier de manière très intense l'acheminement de ces boues. Il aurait été donc souhaitable que vous nous présentiez le plan d'acheminement de tous ces camions vers votre site.

TERRALYS - M. Thomas KHEBIAN : Le plan d'acheminement figure dans notre dossier. On va multiplier le tonnage par 3 donc la circulation poids lourds par 3. L'axe qui dessert la plateforme de Cuverville est la Nationale 14. Le trafic impacté par la plateforme sur le trafic actuel poids lourds de la N 14 est, d'après l'étude, insignifiant, et en sortie de N 14 pour rejoindre la plateforme de Cuverville les camions ne traversent aucuns villages et ne passent devant aucunes habitations.

M. Gérard LERATE : Merci. Vous avez dit tout à l'heure que tout votre site est placé sur un enrobé, je m'étonne que sur un pareil site il n'y est pas obligation que vous soyez en rétention totale.

TERRALYS - M. Thomas KHEBIAN : Nous sommes en rétention totale.

M. Gérard LERATE : Vous n'êtes pas en rétention totale, vous dites que vous êtes sur un enrobé. Quelle est la hauteur des murets qui vous permet de dire que vous êtes en rétention totale ?

TERRALYS - M. Thomas KHEBIAN : Nous avons des caniveaux tout autour du site, il y a des bordures de trottoirs qui sont disposées tout autour du site...

M. Gérard LERATE : C'est ce qui vous permet de canaliser l'eau, moi je parle d'une rétention totale. Par exemple, si pour une raison ou pour une autre, comme ça a été évoqué tout à l'heure, vous avez des forts orages, vous avez un incident, vous avez les pompiers qui interviennent sur votre site etc... qui sont obligés d'utiliser des matériaux pour neutraliser l'incident éventuel, normalement le site se ferme complètement et vous êtes en rétention totale.

TERRALYS - M. Thomas KHEBIAN : C'est le cas.

M. Gérard LERATE : Pardon ?

TERRALYS - M. Thomas KHEBIAN : C'est le cas.

M. Gérard LERATE : Vous ne l'avez pas mentionné. Vous avez dit que vous étiez sur enrobé, mais vous n'avez pas dit que vous étiez sur rétention totale.

TERRALYS - M. Thomas KHEBIAN : Nous sommes sur rétention totale.

M. Gérard LERATE : D'accord. Dernière question, vous allez donc traiter 45 % des boues des stations. Je voudrais savoir comment vous les analysez, est-ce des analyses qui sont faites en sortie de station ou est-ce un organisme spécifique qui les analyse ? Y'a-t-il des enregistreurs permanents ou est-ce des contrôles qui sont effectués au niveau de votre site ? Et comment sont-ils faits ?

TERRALYS - M. Thomas KHEBIAN : Les boues de station sont analysées sur la station d'épuration par des organismes indépendants, accrédités COFRAC. Lors de chaque livraison nous faisons des prélèvements élémentaires sur les camions et nous lançons également des analyses pour vérifier l'innocuité des déchets qui sont livrés et enfin, avant de commercialiser au dépend de nos composts l'ensemble des paramètres qui ont été analysés initialement dans les boues, sont à nouveau analysés dans le cadre de la norme de l'arrête du 8 janvier, dans les composts.

M. Gérard LERATE : Instantanément en fonction d'un certain nombre de critère ou après...

TERRALYS - M. Thomas KHEBIAN : Elémentaire, journalier, au fur et à mesure de la production avec des définitions de l'eau, des échantillonnages moyens et envoi en laboratoire indépendant accrédité COFRAC qui nous retourne les analyses de conformité ou non

M. Gérard LERATE : Je vous remercie.

Monsieur GUETAL : Bonsoir, nous sommes allés à la réunion avec le Commissaire Enquêteur, à Cuverville. Pour revenir à la question de M. RICHARD, concernant les déchets d'origine animale, on nous a parlé de déchets d'abattoirs.

TERRALYS - M. Thomas KHEBIAN : Des matières stercoraires

Monsieur GUETAL : Oui c'est cela, vous ne l'avez pas évoqué dans l'enquête publique.

TERRALYS - M. Thomas KHEBIAN : Nous n'avons pas de vue sur ces gisements là mais je peux vous en parler.

Monsieur GUETAL : Alors pourquoi le Commissaire Enquêteur nous en a parlé ?

TERRALYS - M. Thomas KHEBIAN : Ca fait partie des rubriques SPA, les matières stercoraires en font partie, je pense que ça a été cité dans le cadre de la rubrique. Ce sont des résidus de panses de ruminants, donc toutes les matières végétales qu'a ingéré le ruminant, la vache en l'occurrence, qui sont récupérées avant l'abatage, les découpes etc...

Monsieur GUETAL : Dans votre exposé vous nous parlez des stations d'épuration, de boues d'épuration de Bouafles, Gaillon, vous ne nous parlez pas de la Région parisienne.

TERRALYS - M. Thomas KHEBIAN : On vous a cité les gisements de proximité. On vous en a parlé dans le dossier global.

Monsieur GUETAL : Les prélèvements de métaux lourds et PCP sont faits à quelle échelle ? Tous les 4 jours....

TERRALYS - M. Thomas KHEBIAN : C'est fixé par la réglementation, c'est selon la quantité livrée en tonne de matière sèche.

Monsieur GUETAL : Si 3 camions ne sont pas normés et qu'ils n'ont pas été contrôlés, ils peuvent passer au travers. Chaque camion n'est pas contrôlé ?

TERRALYS - M. Thomas KHEBIAN : Chaque camion n'est pas contrôlé. Chaque maillon est prélevé pour détecter une éventuelle pollution après l'obtention du compost mais les contrôles se font selon le rythme fixé dans le cadre de l'arrêté du 8 janvier, qui définit un nombre d'analyse selon la quantité livrée en tonne de matière sèche.

Monsieur GUETAL : Il y a des camions qui peuvent passer au travers des contrôles.

TERRALYS - M. David DELARUE : Ca ne peut pas passer au travers dans la mesure où les composts avant de partir, soit en filière normalisée ou plan d'épandage, sont analysés, et l'ensemble des prélèvements élémentaires constitue un échantillon qui lui est analysé dans sa globalité. Si toutefois un lot de compost était non conforme par rapport à l'arrêté du 8 janvier 1998, on retourne à l'ensemble d'échantillon, les producteurs qui ont constitué ce lot de compost.

Monsieur GUETAL : Mais un lot ca représente quoi, 1 %.... ?

TERRALYS - M. David DELARUE : Si un lot est non conforme on détruit l'ensemble du lot. C'est la réglementation. Dans l'agroalimentaire les contrôles sont faits de la même façon, c'est-à-dire par échantillonnage, ou la conformité d'un produit est analysée. Ce n'est pas sur chaque produit, sur chaque tranche de jambon qu'on va faire une analyse.

Monsieur GUETAL : On impose aux élevages agricoles de couvrir les fumiers pour éviter tout ruissèlements de produits et vous, vous faites tout en plein air, il n'y a rien de prévu pour cela ?

TERRALYS - M. David DELARUE : Au niveau des élevages effectivement les agriculteurs stockent sur les parcelles

Monsieur GUETAL : Non, il y a des fumières obligatoires

TERRALYS - M. David DELARUE : Il y a des fumières obligatoires avec récupération des jus, comme ce que nous avons aujourd'hui sur l'installation, donc nous sommes exactement dans les mêmes conditions.

Monsieur GUETAL : Non, car vous vous êtes en plein air.

TERRALYS - M. David DELARUE : Les agriculteurs stockent les fumiers en plein air.

Monsieur GUETAL : Et concernant les odeurs ?

TERRALYS - M. David DELARUE : C'est un point sur lequel nous devons effectivement trouver des solutions, dans le cadre de l'extension. Si nous sommes amenés à générer des odeurs qui nuisent à la population et aux riverains. On veut s'intégrer dans le contexte local mais nous ne sommes pas là pour générer des nuisances à tout niveau.

M. Philippe BRIERE : C'est vrai qu'en tant qu'éleveur nous avons eu un plan de maîtrise des pollutions d'origine agricole, avec obligation de couvrir les fumières pour éviter les écoulements de lisier. Chose que vous ne faites pas, et qui réduirait fortement les odeurs. J'ai le regret de vous dire que vous n'avez pas vraiment répondu clairement à beaucoup de questions. En ce qui concerne les odeurs, nous en sommes toujours au même point. Vous n'avez pas fait d'impact par rapport à l'augmentation du volume, donc l'augmentation des odeurs qui va être répercutée par la suite...

TERRALYS - M. David DELARUE : Dans l'étude complète qui a été faite, il y a une étude d'impact liée à l'augmentation des tonnages traités sur l'extension.

M. Philippe BRIERE : On vous parle des odeurs, on ne vous parle pas du tonnage.

TERRALYS - M. David DELARUE : C'est ce que je vous dis.

M. Philippe BRIERE : Et donc elles vont rester dans le petit bois

TERRALYS - M. David DELARUE : Aujourd'hui il y a une zone qu'on localise juste derrière notre plateforme ou se mélangent nos boues.

M. Philippe BRIERE : Il y a beaucoup de personnes qui sont venues ici ce soir essentiellement pour que l'on parle des odeurs car ils en sont incommodés, et ces personnes n'habitent pas dans le petit bois. Ils habitent un peu plus loin et les odeurs sont fréquentes. Actuellement elles existent alors lorsque cela sera multiplié par 4 ou 5, je ne sais pas comment ce sera. Après je vais revenir sur une autre question déjà posée, car vous n'y avait pas répondu, les compostes non normés, donc ces composts, d'après ce que j'ai pu comprendre, vous n'avez pas le droit de les vendre, vous ne pouvez que les donner. C'est bien la réglementation ?

TERRALYS - M. David DELARUE : Oui

M. Philippe BRIERE : Vous n'avez pas le droit de le vendre et vous payez même l'épandage

TERRALYS - M. David DELARUE : Oui tout à fait

M. Philippe BRIERE : J'ai peur que ça incite certain agriculteur à avoir de l'engrais gratuit chez eux. Car vous me parlez de produits non normés parce qu'ils sont trop forts en azote, en potasse et en phosphore, ce n'est pas gênant pour le monde agricole au contraire on en recherche. Ce n'est pas ces normes là qui vous gênent, ce sont les normes en métaux et vous n'en parlez pas du tout.

TERRALYS - M. David DELARUE : Aujourd'hui si un produit est trop concentré en phosphore ou en azote ou en potasse, ce produit ne sera pas commercialisé.

M. Philippe BRIERE : Je pense que vous pouvez encore arriver à le réduire, mais ce ne sont pas ces normes là qui sont les plus gênantes. Il y a d'autres normes.

TERRALYS - M. David DELARUE : Il y a des concentrations en élément trace métallique, en élément trace organique, mais la majeure partie des composts qui sont non conformes à la norme, c'est lié essentiellement à des concentrations en azote ou en phosphate trop importante.

M. Philippe BRIERE : Après, j'ai vu qu'il n'était pas possible d'épandre ces produits non normés pour du maraichage. On les dit toxiques pour le maraichage. On n'a pas le droit de les épandre pour des légumes. Est-ce vrai ou pas ?

TERRALYS - M. David DELARUE : Effectivement, c'est la réglementation.

M. Philippe BRIERE : Alors vous dites qu'ils ne sont pas toxiques et on n'a pas le droit de s'en servir pour des légumes, pour quelles raisons ?

TERRALYS - M. David DELARUE : Les seuils sont différents en termes d'utilisation pour les légumes.

M. Philippe BRIERE : Par contre pour le blé ce n'est pas toxique.

TERRALYS - M. David DELARUE : D'un point de vue effectivement bactériologique, si vous mangez un produit cru, c'est comme un fumier épandu en agriculture, vous avez toujours le risque bactériologique.

M. BRIERE : Le chou vert je ne le mange pas cru

TERRALYS - M. David DELARUE : Oui mais il y a effectivement des légumes qui se mangent crus.

M. Philippe BRIERE : Certaines personnes mangent du blé germé, il n'est pas cuit, il est juste germé.

TERRALYS - M. David DELARUE : Oui mais il est germé.

M. Philippe BRIERE : germé, ce n'est pas cuit...

TERRALYS - M. David DELARUE : Les carottes vous les mangez cru mais vous pouvez également les manger cuites.

M. Philippe BRIERE : Mais le blé aussi, et la farine dans la préparation de sauce, ce n'est pas forcément cuit. Et ça ne vous gêne pas ? Et donc ensuite par rapport à ces boues non normées...

TERRALYS - M. David DELARUE : Ce compost, pas boue

M. Philippe BRIERE : Oui, ce compost, moi je ne dirais pas du compostage mais plus du camouflage de boues

TERRALYS - M. David DELARUE : Je pense qu'il faut utiliser les termes, camouflage c'est du compostage ...

M. Philippe BRIERE : Je ne sais pas qui a utilisé le terme de déchet bio pour des déchets de cantines...

TERRALYS - M. David DELARUE : Bio déchet, ça c'est la réglementation, ce n'est pas nous.

M. Philippe BRIERE : Vous vous arrêtez beaucoup à la réglementation, et donc par rapport à ces composts non normés, il y a des plans d'épandage de faits sur des terres qui seraient en sous concentration de phosphore, de potasse... afin d'équilibrer ??

TERRALYS - M. David DELARUE : Ce n'est pas uniquement en sous concentration, cela peut être aussi par rapport à un besoin en substitut d'engrais chimique.

M. Philippe BRIERE : Donc le plan d'épandage est basé sur quoi ? Uniquement sur l'accord de l'agriculteur ?

TERRALYS - M. David DELARUE : Par rapport à une présentation du produit qui est fait à l'agriculteur et à l'adhésion de l'agriculteur par rapport aux éléments qui sont contenus à l'intérieur et par rapport à son exploitation agricole, c'est l'intérêt qui l'emporte.

M. Philippe BRIERE : Il n'y a aucunes analyses de faites auparavant ?

TERRALYS - M. David DELARUE : Si l'agriculteur n'a aucun intérêt à prendre ce produit, il ne le prend pas

M. Philippe BRIERE : L'intérêt peut être financé

TERRALYS - M. David DELARUE : Vous déformez mes propos. Avant tout plan d'épandage, il y a des parcelles de référence qui sont définies et on fait des analyses en élément trace métallique

M. Philippe BRIERE : Voilà, donc on revient aux éléments trace métallique. C'est bien cet élément qui vous gêne le plus par rapport au compost non normé.

TERRALYS - M. David DELARUE : Avant l'épandage. Mais ça c'est pour démarrer un plan d'épandage qu'il soit déclaré ou autorisé. On fait un point zéro sur les éléments trace métallique. L'objectif n'est pas d'apporter plus

M. Philippe BRIERE : Non mais c'est de rééquilibrer, c'est-à-dire que vous voulez même normé les terres. C'est vrai que certaines terres ont des éléments trace métallique qui sont bien inférieurs à d'autres mais il y a une raison.

TERRALYS - M. Thomas KHEBIAN : La raison pour faire un point zéro avant plan d'épandage. On mesure les teneurs en métaux lourds dans les sols avant le 1^{er} épandage. On mesure 10 ans après, et on refait un point au même endroit, il y a des coordonnées GPS qui sont déterminées, pour voir l'évolution des teneurs en métaux dans les sols après 10 ans et si il y a évolution, on regarde les teneurs des produits des composts des boues qui ont été amenées sur les parcelles, voir si ce sont elles qui sont à l'origine de ces évolutions.

M. Philippe BRIERE : Donc on arrive quand même aux métaux lourds. Ce n'est plus du phosphore, du potasse...

TERRALYS - M. Thomas KHEBIAN : C'est la réglementation qui nous demande d'analyser les métaux lourds dans les sols avant épandage et après épandage.

M. Philippe BRIERE : Donc les sols qui ont un seuil très bas en métaux lourds

TERRALYS - M. Thomas KHEBIAN : Il n'y a pas de seuil dans les sols

M. Philippe BRIERE : Donc par rapport à l'évolution qui est faite vous allez mettre toutes les terres au même niveau.

TERRALYS - M. Thomas KHEBIAN : Non.

M. Philippe BRIERE : Si vous maintenez un seuil, oui.

TERRALYS - M. Thomas KHEBIAN : Sur tous les épandages que nous gérons aujourd'hui, on ne constate pas d'évolution de teneur en métaux dans les sols suite à des apports de boue ou de compost. On a 10, 12 ans de recul sur certains épandages et on a jamais constaté d'évolution.

TERRALYS - M. David DELARUE : L'objectif d'épandage des composts, c'est d'apporter la quantité nécessaire aux cultures, sur une rotation de 3 ou 4 ans en éléments fertilisants qui sont l'azote, le phosphore, la potasse.

M. Philippe BRIERE : C'est ce que l'on veut toujours faire et pour n'importe quelle terre, c'est-à-dire que le principal c'est le rendement des cultures, mais le sol est vivant. Il faut respecter chaque particularité de chaque parcelle de terre. C'est-à-dire que vous allez normé toutes les parcelles de terre avec les éléments principaux pour avoir le plus en culture. Aujourd'hui on ne parle que de bio diversité, on essaye de ne plus tailler les bords des accotes pour garder un peu plus d'herbe et d'insectes, vous vous allez chercher des parcelles qui ont des normes, enfin des seuils inférieurs, pour pouvoir les remettre afin d'avoir des rendements. Mais c'est absurde.

TERRALYS - M. David DELARUE : Ce n'est pas nous qui définissons, c'est à l'agriculteur de décider de son assolement par rapport à ses cultures et par rapport aux besoins de chacune des cultures.

M. Philippe BRIERE : Mais on le fait déjà, mais de là à se servir de ça pour écouler ces composts non normés, mais c'est n'importe quoi.

TERRALYS - M. David DELARUE : Les maraichers effectivement produisent des légumes, il y a aussi des cahiers des charges, et maintenant le consommateur veut une carotte qui soit bien droite, bien calibrée, voilà, ça c'est le cahier des charges. Et vous avez aussi la carottes qui ne va pas avoir une forme allongée, qui elle sera mise au rebus, mais ce n'est pas pour ça qu'elle n'est pas consommable, mais c'est parce qu'elle ne correspond pas à un cahier des charges. Et bien c'est exactement la même chose avec un produit normalisé ou non.

R. COULON : J'ai présenté le dossier au mois d'octobre, je l'ai représenté en novembre. Comme je l'ai expliqué à l'époque, je m'étais renseigné sur un certain nombre de chose, dont le fameux compost non normé, car je voulais savoir ce qu'il en était. J'ai fait des recherches sur Internet, j'ai contacté à plusieurs reprises la DREAL, alors je comprends très bien les inquiétudes des uns et des autres. Je comprends d'autant mieux que je n'habite ni à Vernon, ni à Gisors, ni à Evreux, j'habite aux Andelys, à Noyers, dans la maison qui est la plus proche de la zone de compostage. Donc je suis bien placé également pour parler des odeurs. Comme je l'avais déjà répondu il y a 1 an et demi, lorsque Gilles SAUSSIER, avait posé la question, se faisant l'interprète d'un certain nombre d'habitant de Noyers, je n'avais pas nié qu'il y ait des odeurs assez désagréables. Mais j'avais dit que sur une année si nous étions dérangés une dizaine de fois c'était un grand maximum. Ce qui est vrai, c'est que dans la cavé se trouvant entre Noyers et Cuverville, les odeurs sont plus prégnantes, mais ça n'est qu'un lieu de passage. Me trouvant le plus près de la zone de compostage, je mets mon nez dehors tous les jours, d'ailleurs M. Philippe BRIERE m'avait posé la question, et ce que je peux dire, c'est que chez moi depuis le début du mois de septembre jusqu'à aujourd'hui, je n'ai pas senti ces odeurs. C'est la 1^{ère} chose. Mais je comprends qu'il y ait des inquiétudes. Je comprends également que l'on pose la question du trafic routier. Mais alors, il faut repartir un peu en arrière. Tous autant que nous sommes nous participons à la pollution de notre planète. Quand nous partons travailler, ou nous promener avec un élément de transport, voiture, camion, bus, train, avion, bateau... que ce soit pour des raisons personnelles ou professionnelles, nous polluons. En ce moment nous sommes en hiver, nous avons tous mis en route le chauffage. Nous polluons également. Nous produisons des déchets, et qu'en faisons-nous ? Il n'y a pas 36 milles solutions, on les enfouit, on les incinère ou on essaie de les rentabiliser au maximum.

Alors rentabiliser, ça peut faire peur... mais de part mes orientations politiques je ne suis pas vraiment du genre à défendre les sociétés capitalistes, mais il se trouve aussi que j'ai un certain nombre d'amis qui sont travailleurs indépendants et je n'en connais pas qui travaillent pour rien, ou pour perdre de l'argent. Alors ce n'est pas scandaleux qu'une entreprise essaie de réaliser un certain bénéfice. Ceci étant dit, puisqu'il n'y a pas 36 solutions pour traiter ces problèmes là, si l'on refuse cette station de compostage chez nous....

(intervention inaudible)

R. COULON : Oui, elle existe, je suis d'accord, puisque les deux autres solutions sont l'incinération ou l'enfouissement, est-ce que l'on est prêt à accepter, dans les environs des Andelys, un site d'enfouissement, ou une usine d'incinération ? Alors ça m'étonnerait beaucoup parce que dans tous les endroits où l'on envisage de mettre en place ces installations il y a également une levée de boucliers. Si vous allez sur le site de France Nature Environnement, ce n'est pas vraiment des rigolos en matière d'écologie, si vous allez sur le site du Centre National Indépendant d'Information sur les déchets, tout aussi compétent, tous disent qu'entre les 3 solutions proposées, l'incinération, l'enfouissement, le compostage, c'est la solution du compostage qu'il faut traiter. Ce qui ne veut pas dire que ça doit être traité n'importe comment et n'importe où, un certain nombre de garanties doit être apportées, j'en conviens. Les représentants de TERRALYS nous ont apporté quelques indications mais il n'y a pas qu'eux. La DREAL peut intervenir. La DGCCRF le peut également et nous en tant que citoyens nous avons également la possibilité ensemble de nous exprimer....

(intervention inaudible)

L. DAEL : Vous vous coupez la parole, soyez respectueux.

G. SAUSSIER : Il y a eu le temps des questions, tout le monde à respecter les questions maintenant au moment du vote il y a quand même la possibilité pour les uns et les autres de faire quelques remarques, pour la synthèse des choses abordées.

R. COULON : Je rajouterai juste quelque chose concernant le transport. Je suis conscient que ça va augmenter le transport routier, je suis favorable au transport fluvial et ferroviaire, à leur développement. Mais il n'y a pas tant de possibilité que cela.

M. RICHARD : Nous ne sommes pas tous contre le compostage, nous sommes d'ailleurs pour. Ce que l'on refuse c'est l'importation du compostage de la Région parisienne. On en a assez d'être le département le plus sale de France. Pouvez-vous comprendre cela. C'est la réalité, nous sommes le 93^{ème} département de France à être pollué. C'est la réalité. Après que l'on compost régional, ça ne me gêne pas, ce qui a été fait jusqu'à aujourd'hui ne me pose aucun problème, vous ne m'avez jamais entendu parler de quoi que ce soit. Aujourd'hui ce qui ne me convient pas c'est l'agrandissement de cette plateforme qui va induire le traitement des déchets de la Région parisienne et de la Région Rouennaise. Que chacun enfouisse ses déchets et ça ne me posera aucun problème M. COULON.

L. DAEL : Je voulais remercier chacun des intervenants pour vos interventions et la qualité du débat. Nous avons quelques difficultés à nous écouter au début, mais finalement nous y sommes arrivés. La délibération qui vous est proposée ce soir nous parle d'épandage.

Je vous propose que l'on vote sur l'épandage et une fois le vote fait, j'aurais une proposition à vous soumettre sur le compostage. Donc, qui est contre l'épandage ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

L. DAEL : Alors, je sais que nous ne nous sommes pas interrogés sur le compostage et l'agrandissement de la plateforme de Cuverville. Moi, à titre personnel, certaines choses m'ont interpellé ce soir. Je pense que nous pourrions proposer au Conseil Municipal de voter une motion pour dire que nous nous opposons à l'extension de la station de compostage de Cuverville, même si nous ne sommes pas interrogés à ce sujet, et en espérant que le village de Cuverville fera son débat, mais si vous en êtes d'accord, je vous propose que nous votions une motion contre l'extension de la plateforme de Cuverville.

(intervention inaudible)

L. DAEL : Non, ce n'est pas dans la délibération. Ce n'est pas sur cela que nous sommes interrogés. C'était écrit pour nous permettre ce soir d'avoir le débat sur tout, sinon ça voulait dire que le débat public portait uniquement sur l'épandage. Donc je vous propose, si vous l'acceptez de voter une motion contre l'extension de la plateforme de Cuverville.

(intervention inaudible)

L. DAEL : C'est une motion. Une délibération est un acte officiel de la municipalité et nous ne pouvons pas avoir un acte officiel sur quelque chose qu'on ne nous demande pas. Par contre, comme commune riveraine, nous pouvons poser un acte en faisant une motion.

M. RICHARD : Dans le courrier que M. THIREL a envoyé au Préfet, pourquoi parle t'on d'agrandissement de plateforme et de boues non conformes ?

G THIREL : (inaudible)..... Il est spécifié dans la délibération des Andelys que nous sommes touchés également sur la question de l'épandage et je vote pour comme au dernier vote, car j'aime bien être fou mais je sais encore réfléchir. La question qui nous est posée pour l'instant, c'est de permettre l'ouverture de cette commission d'enquête publique. C'est ce pourquoi la délibération a été faite, pour permettre l'épandage. Nous en sommes à l'enquête publique. Comme je l'ai spécifié la dernière fois, nous sommes au stade de l'enquête publique et c'est pour cela qu'elle a lieu, pour que l'on fasse des observations auprès du Commissaire Enquêteur et il y aura encore une décision de prise en dehors de nos conseils. Moi, dans ce que j'ai lu et analysé à l'époque, pour ce qui est de l'étude, je suis pour, et je suis pour qu'on puisse étudier cette possibilité d'épandage. Et je ne me prononcerais pas sur la question d'existence de PCB, de stercoraires ... car je ne suis pas un spécialiste, je laisse le soin aux spécialistes de le faire. Voilà mon propos.

L. DAEL : Je propose donc que nous votions une motion contre l'extension de la plateforme de Cuverville. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie d'avoir à ce Conseil Municipal et je vous incite, les habitants de Cuverville de demander à la municipalité de faire ce débat. Merci bonsoir.

Voté à la majorité des voix (1 contre)

N° 2013/128 - Installations classées - Société TERRALYS à Cuverville
Extension de plate forme de compostage et d'épandage de
Lixiviats et composts non conformes.

R. COULON : Chers Collègues,

J'ai l'honneur de soumettre à votre approbation la délibération suivante :

La Mairie a reçu, de Monsieur le Préfet de l'Eure, un courrier du 19 septembre sollicitant l'avis du Conseil Municipal dès l'ouverture de l'enquête prescrite par arrêté n° D1/B1/13/615 du 18 septembre 2013.

Cette enquête publique, ouverte du 17 octobre au 19 novembre 2013 inclus, porte sur «la demande d'autorisation de la société TERRALYS en vue de procéder à l'extension de la plate forme de compostage située à Cuverville et à l'épandage des Lixiviats et du compost non-conforme».

La notion «compost non-conforme» a été précisé par la Préfecture : "La société TERRALYS a déposé une demande d'autorisation d'épandre l'excédent des Lixiviats collectés dans les bassins de la plate-forme et les éventuels composts pour lesquels les normes en vigueur ne seraient pas applicables".

Pour être mis sur le marché ou cédé même gratuitement, le compost doit être conforme à des normes rendues d'application obligatoire (norme NFU 44 051 ou NFU 44 095). Dans ce cas, le compost est considéré comme un produit et n'est pas soumis aux obligations liées à un plan d'épandage.

Dans le cadre du dossier déposé par la société TERRALYS, il s'agit bien d'une demande d'épandage de compost non-conforme aux normes NFU 44.051 ou 44.095 qui peut-être également nommé «compost non normé ».

Le 15 octobre 2013, le Conseil Municipal a donc été sollicité et une délibération, émettant un avis favorable, a été proposée.

Or, le 12 novembre dernier, lors du Conseil Municipal suivant, pendant les questions diverses, ce dossier a suscité un long débat, à l'issue duquel Madame le Maire, prenant acte des échanges, a souhaité inviter un représentant de la société TERRALYS à venir expliquer son projet, puis solliciter de nouveau l'avis du Conseil Municipal.

La société TERRALYS sera représentée par Monsieur David DELARUE, Chef de Centre et de son adjoint, Monsieur Thomas KHEBIAN, qui a constitué le dossier et interviendra afin de répondre à toutes les questions qui lui seront posées.

La Commission des Finances a émis un avis favorable à l'unanimité des présents lors de sa réunion du 20 novembre 2013.

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 2013/97 du 15 octobre 2013 portant sur l'extension de plate forme de compostage et d'épandage de Lixiviats et composts non conformes.

Accusé de réception en préfecture 027-212700165-20131015-97-DE. Date de télétransmission : 22/10/2013. Date de réception préfecture : 22/10/2013

Voté contre à la majorité des voix (1 contre, 1 élu ne prenant pas part au vote)

Reçu en Préfecture le 19 décembre 2013

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 00

**Le Maire,
L. DAEL.**

**La Secrétaire de séance,
Nadia HADJI**

Le Conseil Municipal,